Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

valable toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

Lycée GUSTAVE EIFFEL Bordeaux Aquitaine

En signant ce formulaire, vous autorisez LYCEE GUSTAVE EIFFEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE GUSTAVE EIFFEL.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR35ZZZ610674

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom :	Nom : LYCEE GUSTAVE EIFFEL
Adresse :	Adresse : 143, Cours de la MARNE CS 31237
Code postal :	Code postal : 33074
Ville :	Ville : BORDEAUX
Pays :	Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Référence Unique Mandat
(réservé lycée)

Signé à : Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif [X] **Signature :**

Le (JJ/MM/AAAA) :

S C O T C H

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

S'IL N'A PAS ÉTÉ FOURNI SUR LE DOCUMENT D'INSCRIPTION

Pas d'agrafe, merci pour le scanner !

S C O T C H

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE GUSTAVE EIFFEL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend avec LYCEE GUSTAVE EIFFEL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.